

L'ORESTIE¹D'ESCHYLE

De la Vengeance à la Justice et à la Médiation

On a l'habitude de considérer la Vengeance comme une simple pulsion naturelle, à laquelle on oppose l'Institution du Droit et de la Justice. Les **anthropologues du droit** - qui ont étudié le problème de la vengeance sur les différents continents et à différentes époques - apportent un certain démenti à ce lieu commun. La vengeance serait déjà une forme de justice qui aurait ses codes culturels. Ces anthropologues parlent de « **systèmes vindicatoires** » pour souligner la cohérence de ces institutions primitives².

En Grèce ancienne et en particulier dans l'*Orestie* d'Eschyle, la vengeance se présente comme justicière. Le vengeur (*timaoros*) est étymologiquement celui qui « veille sur l'honneur », une valeur essentielle pour les Grecs, liée à la dimension sociale de chacun selon son statut. Lorsque l'ordre social est transgressé - en particulier par un meurtre - il y a exigence d'un «châtiment» réparateur, équivalent au crime, qui **restaure** la trame sociale et reconstitue les repères collectifs. L'acte vengeur concerne donc autant la collectivité que l'individu. Il peut être sous-tendu par une passion vengeresse ou n'être exécuté que comme un devoir envers les autres et imposé par eux. C'est ce qu'Eschyle montre dans les deux premières pièces de sa trilogie.

« **AGAMEMNON** »

Dans la première tragédie, l'auteur met en scène une Clytemnestre, pour qui l'acte vengeur est vécu comme une « renaissance ». Elle n'a pas accepté le sacrifice de sa fille Iphigénie par Agamemnon, son père, pour un enjeu politique dérisoire : récupérer la belle Hélène enlevée par le troyen Paris ! Pour Clytemnestre, ce sacrifice est un « crime » qu'elle semble être la seule à dénoncer. Face aux Chœur des vieillards qui lui reprochent l'assassinat odieux de son époux Agamemnon, elle ose **décrire sa jouissance** au moment du meurtre : « *Son sang jaillit vivement sous l'épée tranchante aussi douce à mon cœur que la rosée envoyée de Zeus l'est pour le grain qui germe dans le*

¹ Trilogie comprenant : *Agamemnon*, *Les Choéphores*, *Les Euménides (bienveillantes)* qui fut jouée à Athènes en 460 avant J-C.

² Cf. *La vengeance dans la pensée occidentale*, Tome IV, Editions CUJAS, 1984.

bouton ». Image terrible de renaissance ou de vie liée à la pulsion de mort, qui lui donne le sentiment d'une juste vengeance.

Cependant, même si elle assume complètement son acte, elle pense également **qu'elle n'a fait qu'obéir à une loi qui la dépasse** et que le Chœur appelle la loi de Zeus, c'est-à-dire la loi de la Justice : « *Qui tue paie sa dette* », « *Au coupable, le châtement : c'est dans l'ordre divin.* » Après avoir évoqué tous les crimes qui se sont commis en chaîne dans cette famille, le Chœur ajoute « *qui pourrait extirper de ce palais le germe maudit ?* » En même temps, il annonce, au nom de cette loi divine, que se lèvera un vengeur d'Agamemnon, qui fera payer cher leur crime à Clytemnestre et à son amant Egisthe.

« **Les CHOÉPHORES** »

Ce vengeur, nous le voyons apparaître dans les *Choéphores*, la deuxième pièce de la trilogie. C'est Oreste, le fils qui revient d'exil. Ce qui le choque surtout c'est la manière dont son père a été mis à mort, pris dans des filets comme une bête sauvage, dans sa baignoire. Cette mort n'est pas digne d'un héros de la guerre de Troie et c'est pour restituer au mort sa dignité, qu'il envisage de venger son père.

Mais Oreste, qui a vécu loin du palais et de ses horreurs, n'est pas mû par une passion vengeresse. Il faut que sa sœur Electre et le Chœur des femmes qui l'accompagne lui racontent tous les affronts faits au père, tous les mauvais traitements subis par Electre, pour susciter en lui l'indignation nécessaire au passage à l'acte. Le Chœur décrit ce processus : « *Que ces paroles passent de tes oreilles dans le fond calme de ton esprit. Voilà ce que Clytemnestre a fait ; ce qui doit suivre, que la colère te l'apprenne. Il sied, quand on descend dans l'arène d'y porter un cœur inflexible* ». Rappelons que la colère, pour le philosophe Aristote est une passion indispensable chez le citoyen, face à l'injustice.

Pour acquérir ce cœur inflexible qu'il n'a pas encore, il invoque les mânes de son père. Il demande à ce dernier d'envoyer la Justice combattre avec les siens. Face aux réticence d'Oreste à tuer sa mère, le Chœur fait encore pression : « *dévoue-toi pour les tiens, ceux qui sont sous terre et ceux qui sont sur terre* ». Il l'invite ainsi à supprimer ce couple tyrannique qui a usurpé le pouvoir. Pour Clytemnestre, assassiner son époux a été une libération de sa haine, dans un acte ruminé et rêvé depuis longtemps. Pour Oreste, la perspective de tuer sa

mère est comme **un devoir** qui requiert du courage afin de sauvegarder la mémoire et l'honneur de son père, et de sauver cette maison (*genos*) en péril. Il y a là comme **une obligation morale de vengeance justicière**.

Pour surmonter ses dernières hésitations, son ami Pylade devra lui rappeler l'oracle d'Apollon et la foi de ses serments. Après son acte, Oreste demande alors au Dieu Soleil de témoigner qu'il était bien dans son **droit**, en tuant sa mère. Dans le même temps, il se prépare à fuir la Cité, étant déjà poursuivi par les déesses de la vengeance, attisées par les mânes de Clytemnestre.

« **Les EUMENIDES ou BIENVEILLANTES** »

La question posée dans les *Euménides*, dernier volet de la trilogie de l'*Orestie* est : **comment faire cesser ce cycle de la vengeance** qui engendre, dans sa logique de réparation, crime sur crime ?

L'affrontement entre Apollon et les Erinyes

Nous retrouvons Oreste dans le temple d'Apollon, à Delphes : ce dieu le protège de la furie des Erinyes. L'affrontement essentiel dans cette tragédie se situe entre les dieux. D'un côté les Erinyes, qu'Apollon décrit comme « des vieilles filles » *fatiguées et repoussantes, nées des Ténèbres et qui se repaissent de toutes les horreurs* ». De l'autre côté, Apollon, ce jeune dieu solaire que les Erinyes accusent de fouler au pied « *les antiques et vénérables divinités* » qu'elles représentent. La tâche des Erinyes c'est de poursuivre sans relâche les mortels que leur folie a précipités dans le crime, jusqu'à ce qu'ils descendent sous terre. Nul besoin d'enquête : le sang appelle le sang, cela suffit !

Athéna et le procès au Tribunal

Ce conflit entre dieux anciens ou archaïques et dieux nouveaux, va être arbitré par Athéna. Cependant, la déesse considère l'enjeu trop important pour porter, seule, la responsabilité de le trancher. Elle décide de créer un Tribunal, en choisissant les 12 meilleurs citoyens qui, après avoir recueilli témoignages et preuves, **voteront de manière démocratique**.

Les Erinyes voient tout de suite le danger de cette innovation. Elles ont peur de perdre leur pouvoir et fustigent ces « lois nouvelles » qui vont désormais - affirment-elles - laisser les crimes impunis. Pour elles, « *seule la crainte du châtement irréprouvable peut assurer la Justice dans les cœurs* » ! Cependant, elles acceptent, à contrecœur, de participer au procès.

Il s'agit de comparer la gravité des deux crimes. Pour les Erinyes, le meurtre d'une mère, commis par Oreste, s'en prend aux liens de sang les plus profonds : il est impardonnable. Pour Apollon, la mise à mort ignominieuse d'Agamemnon, héros de la guerre de Troie est un double crime : Clytemnestre a tué un époux mais aussi un père. Apollon valorise le lien sacramentel entre époux et épouse et affirme que, pour les enfants, le père est plus important que la mère. L'argument ? C'est le mâle qui engendre l'enfant dans une mère qui serait simple souche passive et qui n'est pas toujours indispensable. La preuve ? Athéna est née de Zeus, sans mère... La déesse prévient d'ailleurs qu'elle sera « *du côté du père* » et c'est son vote qui va départager les deux camps et acquitter Oreste.

Athéna, médiatrice.

Mais, Athéna ne se contente pas d'instituer les principes d'une Justice démocratique, avec un TRIBUNAL qui constitue un tiers neutre qu'elle veut « *incorruptible, vénérable et impitoyable* », un tribunal dans lequel chacun peut argumenter, écouter et entendre l'autre.

Après le procès, elle joue le rôle de médiatrice **pour éviter qu'il y ait « un vainqueur » et « un vaincu »**. Elle tente alors de persuader les Erinyes : « *Vous n'avez pas été vaincues ni humiliées. C'est le suffrage qui en a décidé* ». Les Erinyes, pleines de rancœur, refusent d'abord toute négociation. Athéna leur propose alors un nouveau rôle : devenir des *Euménides*, c'est-à-dire des divinités « *bienfaisantes, bien traitées* », honorées au moment des « mariages » et des « naissances ». Plutôt que d'être poussées par l'instinct de mort, elle leur offre d'être au service de la pulsion de vie. Elle leur abandonne seulement les « impies » : « *extermine-les* » comme le bon jardinier le fait des mauvaises herbes ! Finalement, les Erinyes s'avouent vaincues par la « *Persuasion douce* » d'Athéna. Et la déesse peut conclure : « *la victoire est restée à Zeus, dieu de la parole ; c'est notre rivalité pour le bien qui l'emporte à jamais* »...

Eschyle était optimiste. Nous savons que les passions violentes des Érinyes, qui obturent toute pensée et font des ravages parmi les peuples et ceux qui les gouvernent, ont eu, depuis, la vie belle... Le combat contre les Ténèbres, que représentent Apollon et Athéna, n'est jamais définitivement gagné. Néanmoins nous ne devons jamais oublier cette leçon d'Athéna : à savoir que les furieuses Erinyes peuvent devenir des « *Euménides* ou *Bienveillantes* », selon la manière dont on les traite, en leur offrant la possibilité de jouer un autre rôle qui leur permette d'abandonner leur rôle ancien.

ENJEU de l'ORESTIE

Pour les Athéniens , en 460 av. J.-C ?

Que pouvait bien signifier cette tragédie pour les Athéniens de l'époque ? Deux ans auparavant l'Aréopage, un tribunal aristocratique qui existait depuis plus de deux siècles, s'était vu restreindre ses prérogatives et son influence politique. Il ne lui restait plus que les « crimes de sang avec préméditation ». **Mais, selon quelle logique ?**

Par son instauration mythique de l'Aréopage, Athéna promeut un **modèle de Justice démocratique**, rompant avec la logique de la vengeance. Elle demande aux juges de l'Aréopage de respecter de nouvelles procédures et d'introduire la distance de la pensée (*phronein*) et de la sagesse (*sôphronein*), même dans le traitement des crimes les plus abominables. Ce qui implique de savoir écouter les deux parties et de développer une « pensée dialectique », permettant à chacun de changer éventuellement de position, après examen. Tout cela est très différent de la **rigidité d'une logique de la vengeance** qui ne veut connaître que les faits et la rétribution d'une peine - équivalente au crime - dans une équation quasi automatique.

Or, abandonner cette logique faisait craindre le pire à ses adeptes athéniens qui considéraient que, sans la crainte du châtiment suprême, il y aurait recrudescence des crimes de sang. Vingt-cinq siècles plus tard les arguments pour la peine de mort restent les mêmes ! D'où ce rôle symbolique d'Athéna comme médiatrice qui permet aux Erinyes de rester dans la Cité c'est-à-dire que **la crainte du châtiment soit intégrée dans une Justice publique** qui doit punir les crimes avec rigueur, mais sans s'alimenter à une passion vengeresse.

Un débat d'actualité

Les Grecs n'ont pas seulement inventé des institutions, comme celle de la Justice avec ses procédures. Ils ont réfléchi aussi à la manière dont chacun joue son rôle institutionnel, selon la conception de l'Homme qui s'y inscrit. À chaque époque se joue le choix du traitement de la délinquance et du crime. Éradiquer le mal comme on arrache une dent, en supprimant l'individu et en le mettant hors circuit, pour venger la victime ou la société qui s'identifie à elle ? Ou bien, introduire de la raison, de la pensée, de la complexité pour évaluer la dangerosité de l'individu qui transgresse et y apporter une réponse sociétale adéquate... Ce sont là les options qui continuent à diviser nos sociétés.

Pour les juges, le problème soulevé par Eschyle reste d'actualité : ne pas juger sous la pression de l'émotion, pression de la rue ou des medias, mais mesurer la portée symbolique de chaque jugement qui doit définir, pour les citoyens, un ordre des valeurs cohérent, en phase avec la société mais aussi avec les principes qui la fondent.

À côté de la Justice et en complément, les Grecs découvraient les prémisses de la **Médiation** comme méthode de règlement des conflits et expression de la raison (*logos*). Une voie peu explorée en Occident jusqu'à ces dernières décennies, là où se pose la question d'un vivre ensemble, qui demande à chacun de ne pas rester figé dans ses anciennes positions.

Maryvonne DAVID-JOUGNEAU

Rencontre du jeune théâtre européen, XXème édition

Grand Débat :

De la vengeance à la justice publique, naissance de la démocratie

GRENOBLE, Bibliothèque du Centre-ville, 8/07/08